

Je suis satisfait du travail de la Société dans cette région, qui est unique en son genre. La Société n'œuvre pas dans la municipalité. Elle fonctionne dans le cadre de ce que le gouvernement de l'Alberta appelle les régions spéciales. On n'autorise qu'une vache par 50 acres, et on ne peut acheter la terre du gouvernement provincial. On y trouve environ trois millions d'acres louées par la province, et en 1961 ou au printemps de 1962, le gouvernement fédéral et la Société du crédit agricole ont conclu avec la province un accord permettant de prêter des fonds sur la garantie de ces terres louées, en vue de les acheter.

C'est une mesure importante pour cette région sèche de l'Alberta. La région a subi des pertes économiques considérables au cours des années 30, est revenue plus ou moins à la normale durant les années 40, mais est encore très loin de connaître ce que l'on pourrait appeler une révolution agraire en ce qui concerne l'agrandissement des exploitations. Pour agrandir leur domaine, la plupart des agriculteurs de la région doivent avoir l'occasion d'acheter la terre de leurs voisins. En fait, aucune personne de l'extérieur ne peut acheter de terre dans une région spéciale sans que l'annonce de la mise en vente ait été publiée durant un mois et que les habitants aient eu l'occasion d'offrir le prix demandé que l'étranger est prêt à payer. Si un résident de l'endroit peut verser ce prix, il obtient la terre et l'étranger n'a qu'à aller chercher ailleurs. Le gouvernement provincial a inséré cette disposition dans la loi sur les régions spéciales pour tâcher d'aider les agriculteurs de l'endroit à agrandir leur domaine.

En bien des cas, lorsqu'une terre louée est mise en vente, tout ce dont l'agriculteur résidant a besoin, c'est d'un petit prêt, de \$10,000 ou \$15,000, pour agrandir sa propriété. Je le répète, il s'agit d'une région unique au Canada, mais où la Société, au cours de la brève période où elle y a traité les affaires, a joué un rôle important qui, je l'espère, prendra encore plus d'ampleur.

J'ai mentionné que la région a connu au cours des années 30 un grand bouleversement économique, de sorte que les banques et autres institutions de prêt, en particulier l'ancien Office du crédit agricole, ne voulaient plus y consentir de prêts. A présent, la Société y accomplit une tâche extraordinaire:

son seul bureau d'Hanna a prêté l'an dernier quelque \$500,000. Ce montant est faible quand on le compare au total des prêts accordés ailleurs en Alberta et dans tout le pays, mais il a aidé bien des cultivateurs de la région.

D'après la nouvelle échelle des prêts proposée par le projet de loi, un montant d'un

demi-million ne représenterait que dix prêts. Il y a encore environ 3,000 cultivateurs à l'œuvre dans la région et j'aimerais bien que plus que dix d'entre eux puissent bénéficier des prêts accordés par la Société.

Il y a des étendues considérables de terres en culture dans de nombreux secteurs de ma circonscription et, dans ces régions, j'ai pu constater que la Société a l'habitude de prêter à peu près la moitié de la valeur marchande. Si c'est inexact, j'aimerais que le ministre me le signale, mais si c'est juste, cela veut dire qu'un acheteur doit disposer d'un autre montant de \$30,000 à \$50,000, en plus du prêt proposé, afin d'acheter une ferme et s'il dispose de ce montant, il n'a pas besoin d'un prêt de la Société.

Hier soir, le ministre a dit au comité ce qui, selon lui, constituait une ferme rentable et il a dit qu'un producteur laitier doit disposer d'un contrat assez considérable pour assurer le succès de son exploitation et lui permettre de bien faire vivre sa famille. Il a dit qu'un producteur laitier doit avoir 100 acres de pâturage pour son bétail et qu'un troupeau rentable, dans l'Est du Canada, devrait comprendre 50 vaches. J'imagine que la même remarque s'applique à l'Ouest et si je me trompe, j'aimerais encore une fois que le ministre me le dise.

En outre, avant que nous adoptions l'article 1, j'aimerais que le ministre nous explique un peu plus, ce qui, à son avis, constitue une propriété trop considérable pour que la Société accorde un prêt. Nous savons tous qu'en principe, la Société a été instituée pour aider ceux qui en ont le plus besoin et hier soir, le ministre a déclaré que beaucoup de cultivateurs exploient une propriété trop considérable pour recevoir des prêts de la Société du crédit agricole. Il nous a dit quelques mots de ce qu'il considère comme une propriété minimum et j'aimerais maintenant qu'il nous dise ce qu'est, selon lui, une propriété maximum. Je vois qu'il me montre du doigt pour dire que ma propriété ferait le minimum et je suis très heureux de l'apprendre.

Mes voisins et moi avons beaucoup souffert de la sécheresse, depuis trois ou quatre ans, mais nous avons pu nous en tirer en expédiant de la provende, en réussissant une expansion remarquable en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et en pompant de l'eau dans des réservoirs. Nous avons grincé des dents et avons enduré la sécheresse des dernières années. Cette année, nous espérons pouvoir encore une fois produire une partie de notre grain de provende ainsi que certaines céréales. C'est la région pauvre de l'Alberta. Je l'ai déjà appelée la région oubliée de l'Alberta, car le gouvernement de cette province semble, en effet, parfois ne plus y penser.